

Comptes Annuels  
certifiés conformes

*B. STUBS*

1.

**BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 \* 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise   2DI DRIVER - SIREN : 919370007				Néant <input type="checkbox"/>			
Durée de l'exercice en nombre de mois   12		Durée de l'exercice précédent   12		Exercice N clos le   31/12/2024			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	14 162	030		14 162	
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	<b>TOTAL I (5)</b>	044	14 162	048		14 162	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro. en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	15	070		15	
	Créances autres (3)	072	92	074		92	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	270	086		270	
Charges constatées d'avance	092		094				
<b>TOTAL II</b>	096	377	098		377		
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>				110	14 539	112	14 539
PASSIF				Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		500	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées			130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)			131			
	Report à nouveau			134		1 384	
	Résultat de l'exercice			136		-662	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	<b>TOTAL I</b>			142		1 222	
Provisions pour risques et charges			<b>TOTAL II</b>	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indique dans la case 169)			169			
	Comptes courants d'associés			173		13 317	
Autres dettes			175				
Produits constatés d'avance			174				
<b>TOTAL III</b>			176		13 317		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>				180		14 539	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	14 162	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2024  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2DI DRIVER - SIREN : 919370007										<input type="checkbox"/>			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>										N cios le 31/12/2024			
Ventes de marchandises						209		210					
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires		215		214					
Production vendue services						217		218		785			
Production stockée										222			
Production immobilisée										224			
Subventions d'exploitation reçues										226			
Autres produits										230			
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>										232	785		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										234			
Variation de stock (marchandises)										236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)										238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)										240			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier						immobilier		242	1 541		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243		244			
Rémunérations du personnel										250			
Charges sociales										252			
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI								255	254		
Dotations aux provisions										256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger								259	262		
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles								260			
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>										264	1 541		
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>										270	-756		
Produits financiers						(III)				280			
Produits exceptionnels						(IV)				290	121		
Charges financières						(V)				294			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)								347	300	27	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)								348			
Impôts sur les bénéfices						(VII)				306			
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>										310	-662		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>										312	314	662	
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2										312	314	662	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles										316		
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles										318		
	Provisions non déductibles										322		
	Impôts et taxes non déductibles										324	27	
	Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330				
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)				249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987		342				
	Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989						
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344						
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993						
	Bassins urbains à dynamiser -- BUD		992										
	Créance report en arrière du déficit						346		350				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648						
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641						
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649							
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	635
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356			
Déficits antérieurs reportables				232				360					
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	635

**3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

Désignation de l'entreprise <u>2DI DRIVER - SIREN : 919370007</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462	14 162	464		466	14 162		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
<b>TOTAL</b>		490		492	14 162	494		496	14 162		
<b>II AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
<b>TOTAL</b>		570		572		574		576			
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR</b>											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595			
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>2DI DRIVER - SIREN : 919370007</u>								Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		680		682		684		686	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
<b>TOTAL</b>						770		775	
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
<b>TOTAL à reporter</b>								780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	232
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	232
Déficits de l'exercice								860	635
Total des déficits restant à reporter								870	867
<b>III DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	79
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	171
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2DI DRIVER - SIREN : 919370007		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

## 6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024  
 Formulaire obligatoire (article 38 de  
 l'annexe III au CGI)  
 ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2DI DRIVER - SIREN : 919370007 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :							
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre	MR	Nom complet	BENTALBI ABDENNOUR				
Nom marital			% de détention	Nb de parts ou actions			
Naissance : Date	05/08/1981	N° Département	99	Commune	ALGER	Pays	FRANCE
Adresse :							
2 PLACE JULIAN GRIMAU							
93200 SAINT DENIS							
FRANCE							
Titre		Nom complet		% de détention	Nb de parts ou actions		
Nom marital							
Naissance : Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :							

## 7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)**

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2DI DRIVER - SIREN : 919370007 |

Néant

<b>NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE</b>	905	
Forme juridique ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... Adresse : .....	Dénomination ..... ..... .....	..... % de détention ..... .....
Forme juridique ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... Adresse : .....	Dénomination ..... ..... .....	..... % de détention ..... .....
Forme juridique ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... Adresse : .....	Dénomination ..... ..... .....	..... % de détention ..... .....
Forme juridique ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... Adresse : .....	Dénomination ..... ..... .....	..... % de détention ..... .....
Forme juridique ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... Adresse : .....	Dénomination ..... ..... .....	..... % de détention ..... .....

**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : 2DI DRIVER	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 919370007	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

**II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE****CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)

**CRÉANCES REPORTABLES**

Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD

Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD

dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM

Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD

**CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD

**CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE**

Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD

Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD

**PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :****III - CAS PARTICULIERS****CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N****CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS**

**2DI DRIVER**  
**Liase fiscale 2024**

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2DI DRIVER - SIREN : 919370007			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
2 PLACE JULIAN GRIMAU 93200 SAINT-DENIS FRANCE					
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées	Voiture de Transport avec Chauffeur			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	635	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
<b>D IMPUTATIONS</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ</b>					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b>					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		SAGE	
<b>COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA</b>			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné
				<input type="checkbox"/>	
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF		

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : <input type="checkbox"/>	
<b>I</b>							
<b>RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même		<b>a</b>			
		payées par un établissement chargé du service des titres		<b>b</b>			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		<b>c</b>					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		<b>d</b>					
Montant des autres distributions:		<b>e</b>					
		<b>f</b>					
		<b>g</b>					
		<b>h</b>					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		<b>i</b>					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		<b>j</b>					
Montant des revenus répartis		<b>Total (a à h)</b>					
<b>J</b>							
<b>RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b>							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
<b>K</b>							
<b>DIVERS</b>							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
<b>L</b>							
<b>CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>							
Rémunérations	Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				480		
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %			
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
	MVLT réalisée au cours de l'exercice						
	MVLT restant à reporter						
<b>M</b>							
<b>OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>							
		Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice					
		Nombre de reçus délivrés					